

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **9 janvier 2007**

L'an deux mil sept et le 9 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Henri GAILLARD**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, Maurice **BERCHU**, Louis - Claude **GAGNAIRE**, Georges **PATOT**, Ginette **RULLIERE**, Valérie **BOROT**, Serge **BOUVIER**, Martine **CHAMBON**, Suzy **CHANTEPY**, Bruno **CHAUSSINAND**, Françoise **GRENIER**, Gérard **HEYRAUD**, Joël **PASCAL**, Elisabeth **PUAUD**, Louis **RAMIER**, Gilbert **ROCHAS**, Jean-Louis **TETE**.

Absents ayant donné pouvoir

Absent excusé : Maurice **FAURE**

Arrivé en cours de séance

Secrétaire de séance

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 2 janvier 2007**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire fait part de la naissance de Jeanne née le 1^{er} décembre 2006, fille de Karine DUSSUD secrétaire générale de la mairie.

Le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 27 novembre 2006 est adopté

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Monsieur le Maire informe les conseillers que des transferts de comptes aux budgets M14 et M49 ont été pris en décembre compte tenu de l'insuffisance de crédit.

Ainsi, il a été nécessaire de transférer :

- la somme de 9 745 € de l'article 020 dépenses imprévues au compte 23 immobilisation en cours de l'opération 203 programme COCOBA au budget communal M14
- les sommes de 1 019 € et de 1 185 € de l'article 03 dépenses imprévues au compte 011 dépenses générales au budget assainissement M49

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.01 CONTRAT D'ASSURANCES – ANNEE 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la revalorisation des primes du contrat d'assurance pour notre commune par les assurances GENERALI France.

Il donne le détail de ce contrat pour l'année 2007 comme suit :

• Assistance juridique	571.79 €
• Informatique	222 86 €
• Renault Master	298.17 €
• Renault Kangoo	309.01 €
• Tracteur Deutz	110.65 €
• Renault 120	509.57 €
• Tracteur Iseki	123.11 €
• Citroën Berlingot	249.30 €
• Tracteur Massey	477.80 €
• Multirisques	10 069.16 €
• Tractopelle JCB	820.56 €

TOTAL	13 761.98 €

Monsieur le Maire précise que la prime pour bris de machine du nouveau tractopelle JCB a été payée sur l'exercice 2006 par anticipation dont le montant s'élève à la somme de 1 206.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

☞ **accepte** le contrat d'assurances établi par les assurances GENERALI FRANCE, Denis Grizard, 12 boulevard de la République, 07100 ANNONAY d'un montant global de **13 761.98 € pour l'année 2007**,

☞ **précise** que le crédit correspondant sera inscrit au compte 6558 du budget primitif 2007.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.02 IMPUTATION D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux conseillers une facture d'investissement de l'entreprise TECHNITUB à imputer en investissement pour un montant de **335.60 € HT** soit 401.38 € TTC pour la fabrication d'une table et d'un porte savon pour le restaurant scolaire à l'espace des Termes.

Considérant le caractère durable de ces biens et afin de récupérer la T.V.A., le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **adopte** l'imputation de la facture de l'entreprise TECHNITUB en investissement au compte 2188 opération 55 pour un montant **335.60 € HT soit 401.38 € TTC**

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.03 DROITS DE PLACE – ANNEE 2007

Après avoir communiqué la proposition pour fixer les tarifs des droits de place pour l'année 2007 au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires Drôme – Ardèche, ce dernier a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **fixe** les tarifs de droits de place à compter du 10 janvier 2007 comme suit :

Emplacements communaux :

- Commerçants ambulants : **0.86 € le m²** par jour avec un minimum de perception d'une journée.

Fête votive :

- Commerçants ambulants, forains, manèges, jeux, spectacles de toute nature, etc... :

Forfait 51 € jusqu'à 160 m²

0.86 € le m² au-dessus de 160 m²

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.04 DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VESTIAIRES FOOT AU COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Afin d'engager les travaux de réaménagement et d'extension des vestiaires foot au complexe sportif de la Garde, Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il convient de déposer le permis de construire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à effectuer toutes les démarches pour déposer le permis de construire pour les vestiaires foot au complexes sportif de la Garde

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.05 AVENANT LOT N°1 – BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le marché passé par appel d'offres ouvert pour la construction du bâtiment technique comprenait 9 lots pour un montant total de 898 771,46 € HT soit 1 074 930,66 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°1 : Terrassement gros œuvres façades VRD avec l'Entreprise MARON GOUDARD.

L'avenant concerne le montant du marché avec une plus value de **475.72 € HT** (soit 568.96 € TTC).

En effet, le montant initial du marché du lot 1 était de 102 000 € HT soit 102 475.72 € TTC

Des modifications ont du être faites concernant le lot à savoir :

- demande de travaux supplémentaires : + 1 275.72 €HT (soit 1 525.76 € TTC)
- déduction pour aléas : - 800.00 € HT (soit 956.80€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **adopte** l'avenant n°1 décrit ci – dessus pour le lot n°1 avec l'entreprise MARON GOUDARD, le montant de l'avenant correspondant à une plus value de **475.72 € HT soit 568.96 € TTC**

☞ **autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant..

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.06 AVENANT N°1 LOT N°5 – BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le marché passé par appel d'offres ouvert pour la construction du bâtiment technique comprenait 9 lots pour un montant total de 898 771,46 € HT soit 1 074 930,66 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°5 : Isolation cloison plafonds avec l'Entreprise FOMBONNE SARL.

L'avenant concerne le montant du marché avec une moins value de **395.00 € HT** (soit 472.42 € TTC).

En effet, le montant initial du marché du lot 1 était de 23 724.80 € HT soit 23 329.80 € TTC

Des modifications ont du être faites concernant le lot à savoir :

- demande de travaux supplémentaires : + 1 030.00 €HT (soit 1 231.88 € TTC)
- déduction quantitative de travaux : - 1 425.00 €HT (soit 1 704.30 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **adopte** l'avenant n°1 décrit ci – dessus pour le lot n°1 avec l'entreprise FOMBONNE SARL, le montant de l'avenant correspondant à une moins value de **395.00 € HT soit 472.42 € TTC**

☞ **autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant..

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.07 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur BERCHU, premier adjoint, indique que le contrat enfance jeunesse ou convention d'objectifs et de financement arrive à échéance.

En effet, il rappelle que le contrat temps libre passé avec la CAF était passé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

Aussi, il convient de renouveler ce contrat entre la commune de Roiffieux et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Vivarais située 27 avenue de l'Europe à Annonay.

Le contrat enfance jeunesse définit et encadre donc les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej) et permet de contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus

La présente convention est passée pour une durée de 4 ans à savoir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ **décide** de renouveler ledit contrat pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006

☞ **adopte** le nouveau contrat enfance jeunesse (contrat temps libre) avec la CAF au profit de l'AFR

☞ **autorise** Monsieur le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.08 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présentera aux conseillers une demande de subvention du CFA BTP LOIRE sollicitant une subvention de **90.00 €** pour un apprenti issu de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ **donne** un avis défavorable à cette demande de subvention.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

2007.01.09 RAPPORT DU SYNDICAT DES EAUX CANCE – DOUX SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2005

Monsieur le Maire présentera aux conseillers le rapport du Syndicat des eaux Cance - Doux sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2005.

Le Comité syndical, lors de sa séance du 27 novembre dernier a approuvé ce rapport sur la qualité de l'eau potable dressé par la collectivité, le rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que le rapport du délégataire du service dressé par la SAUR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Prend acte de ce rapport du Syndicat des eaux Cance - Doux sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2005..

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

DIVERS

• Distribution du Bulletin Municipal 2006 :

Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal n°26 de l'année 2006 a été distribué par 2 agents administratifs compte tenu des tarifs demandés par la Poste.

Monsieur le Maire félicité également la qualité du bulletin municipal et notamment des photos.

• P.L.U. :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur HAON samedi 23 décembre suite au courrier adressé lui demandant de donner plus d'explication sur les conclusions concernant le P.L.U.

• Vestiaires foot :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de l'Ardèche, lors de sa commission permanente du 4 décembre 2006, a décidé d'allouer une subvention de **44 562 €** pour les travaux des vestiaires foot au complexe sportif de la Garde.

- **Assainissement :**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de l'Ardèche a décidé d'allouer une subvention de **136 589.32 €** pour les travaux d'assainissement pour les réseaux de collecte et de transfert des quartiers Montgagnan et Picancel

- **« Pétition » des propriétaires du lotissement « Les Viras » :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les propriétaires du lotissement « Les Viras » pour demander à la municipalité d'effectuer des travaux sur la parcelle AN 57 tout en tenant compte de la situation financière de certains réfoaliens.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucuns travaux sur des voies privées et dans les lotissements ne peuvent être supportés par la commune. Cependant la mairie peut mettre en rapport les habitants avec des entreprises amenées à intervenir sur le domaine public afin de bénéficier de tarifs concurrentiels.

- **« Pétition » des habitants des quartiers de « Montgagnan, Picancel, Champlat, Fély, Les Terres, Anty, Pont de la Bique, Manicieux, Beaumarais » :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition concernant la « rumeur » à propos de l'installation d'un poulailler industriel sur les parcelles AT 50 et AT 51. Ce courrier fait part de l'inquiétude des habitants et demande le soutien de la municipalité pour que le projet n'aboutisse pas.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour aucune demande de permis de construire n'a été déposée en mairie. Les seuls éléments connus sont les travaux EDF effectués sur lesdites parcelles et le nom du propriétaire. Ce dossier a été joint par téléphone à maintes reprises mais sans succès.

Monsieur le Maire précise qu'il tiendra au courant le Conseil Municipal de toute information concernant ce dossier.

- **Courrier de M et Mme DUCORD**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame DUCORD suite à la proposition faite de vente de parcelle.

Monsieur le Maire et les conseillers proposent de les rencontrer afin de leur faire une contre proposition sur le prix du terrain, à savoir un prix de 3 € le m²

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier en ce sens, à signer tous les documents nécessaires et à consulter les administrations concernées notamment les Domaines.

- **Sentiers de randonnées :**

Monsieur Georges PATOT, adjoint, donne des compléments d'informations sur les sentiers de randonnées. En effet, il indique que la signalétique est un peu près terminée, qu'un topoguide est en cours de réalisation, ainsi que des plans des sentiers.

- **Restaurant scolaire :**

Madame Ginette RULLIERE, adjointe, donne le bilan de la première année du restaurant scolaire à l'espace des Termes, à savoir que, sur l'année 2006, 65 repas / jour ont été servis aux enfants des deux écoles de Roiffieux (soit 9 142 repas livrés sur l'année).

- **Invitation :**

Monsieur le Maire informe que l'amicale des sapeurs pompiers se fait le plaisir de convier les élus, le conseil municipal et le personnel à l'apéritif d'honneur le samedi 20 janvier 2007 à 19 heures au dépôt.

- **Vœux divers reçus (Ecole publique, Préfet, Madame Courbon...) :**

Monsieur le Maire donne lecture des vœux adressés à l'ensemble du Conseil Municipal, au personnel communal, à la population...

- **Vœux du Maire :**

Monsieur le Maire informe que les vœux se dérouleront le vendredi 19 janvier, dans la salle rose et que les conjoints et conjointes sont invités.

- **Reprise des travaux :**

Monsieur Georges PATOT, adjoint informe que les travaux d'assainissement et de la bibliothèque ont repris suite à l'interruption pour cause de fêtes de Noël.

- **Repas du CCAS :**

Madame Ginette RULLIERE, adjointe, informe que le repas du CCAS qui s'est tenu le 3 décembre 2006 s'est bien déroulé avec 118 convives et une chaleureuse ambiance.

- **Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal**

Mardi 30 janvier 2007 à 20 heures

Mardi 27 février 2007 à 20 heures

Mardi 27 mars 2007 à 20 heures

Mardi 24 avril 2007 à 20 heures

- **Lotissement des Cèdres :**

Monsieur Bruno CHAUSSINAND, conseiller, demande que la priorité à droite au lotissement des Cèdres soit indiquée.

- **Panneaux :**

Monsieur Louis RAMIER, conseiller, demande quand les panneaux de rue et les panneaux de limitation de vitesse seront installés

- **Antenne téléphonique :**

Madame Elisabeth PUAUD, conseillère, demande où en est le dossier concernant les arbres à planter autour de l'antenne téléphonique. Monsieur le Maire indique que l'entreprise PAGANELLI est chargée de les planter mais qu'il réside un problème car les travaux nécessitent l'utilisation d'un brise-roche.

- **Epicerie locale :**

Madame Martine CHAMBON, conseillère, demande quand ouvrira l'épicerie.

- **Chenilles processionnaires :**

Monsieur Serge BOUVIER, conseiller, informe que des chenilles processionnaires ont été vues dans des arbres et au cimetière. Il convient de faire intervenir les services techniques.

- **Médaille d'honneur :**

Monsieur Maurice BERCHU, 1^{er} adjoint, informe que le préfet decerne la médaille d'honneur à Monsieur le Maire. L'ensemble du Conseil Municipal le félicite.